

ACTIVITES CHASSES ET COVID19

Comment pouvez-vous attraper le COVID-19 ?

En étant touché par un postillon ou une gouttelette contaminée :

Lors de sécrétions reçues en cas de contact étroit (même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection).

En portant vos mains ou un objet contaminé au visage:

Si vos mains ne sont pas régulièrement lavées ou désinfectées

Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres. Il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

Principes généraux et gestes barrières :

- **Distanciation : 1 m autour d'une personne** et « jauge » de 4m² par personne dans un lieu fermé en se basant sur la surface en accès libre (à enlever les emprises de meubles, tables...)
- **Port du masque**
- Gérer les rassemblements mais aussi les anticiper pour les éviter ou les réduire éventuellement en multipliant les points de rencontre.
- limiter au maximum les temps de partage (repas, etc.) sinon respecter les consignes ministérielles spécifiques à la restauration
- Encourager les actions de chasse individuelles (affût-approche, billebaude, chasse à la botte...) lorsqu'elles sont possibles
- **la vigilance de respecter l'isolement nécessaire en cas de maladie est la responsabilité de chacun**

1 - PREPARATION des actions de chasse

- Importance extrême de bien préparer les actions en cas de chasse collective (max 10 personnes par point de rencontres)
- Bien choisir les lieux de rencontre (préférence lieu ouvert aéré) et veiller à sa préparation
- Aération – désinfection des lieux de chasse ou de lieux de rendez-vous avant et après la chasse
- **Disposer de matériels de prévention Covid 19 nécessaires** (gel hydro-alcoolique / masque / gants pour traitement de la venaison)
- Désinfection du matériel

- Prévoir éventuellement l'échelonnement de l'arrivée de petits groupes (max 10 personnes par point de rencontres)
- Signature carnet de battue avec chacun son stylo ; de préférence pré-remplir tous les renseignements concernant le permis de chasser et assurance recueillis en amont par voie électronique de préférence (ou téléphonique) pour se limiter à la signature
- **Diffusion en amont de la rencontre des consignes** spécifiques COVID19 et de chasse par voie électronique de préférence (ou téléphonique) pour limiter les temps au rond de départ de chasse collective

2 - REALISATION de l'action de chasse

- transport à **adapter localement en fonction du contexte (accessibilité, taille zone parking, surface des territoires, etc.) et selon les consignes ministérielles** ; dans le cas de transport « collectif », le port du masque devient obligatoire ainsi que le lavage des mains avant-après ;
- **Eviter le partage du matériel et la manipulation du matériel d'autrui**

3 – Finalisation de l'action de chasse et suivi

- Sauf si nécessaire (poids), transport et traitement (éviscération, dépeçage, etc.) par une personne seule sinon port du masque et des gants
- Utiliser pour le transport de la venaison soit des sacs adaptés à usage unique ou apporter son sac préalablement désinfecté